



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex

Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : fo@dgfip.finances.gouv.fr

Site départemental FO DGFIP : **FO DGFIP 76**

Comité Technique Local N°3/2019 du 03 juin 2019

Compte rendu

Le CTL de ce jour s'est tenu, sans que la Présidente ne réponde à notre lettre ouverte intersyndicale portant sur l'évolution du réseau à l'ordre du jour.

Dans notre liminaire, les élus **F.O.-DGFIP 76** ont insisté à nouveau pour connaître le plan de destruction de notre réseau local proposé par la DRFIP 76 à Bercy.

La Présidente argue que seuls les projets arrêtés, vus et validés par le ministre peuvent être présentés en CTL pour vote.

Nous lui avons rappelé que plusieurs projets avaient été présentés en CTL, juste, pour information, parce que les dossiers étaient en cours, puis une fois terminés ils nous étaient présentés pour vote.

La Présidente estime avoir déjà fait beaucoup en nous communiquant l'annonce du Directeur Général sur la réorganisation du réseau, et que la diffusion de la lettre du ministre du 9 mai sur Ulysse, répond ou doit répondre aux doléances des Organisations Syndicales.

Pour nous, ces éléments n'apportent rien de nouveau, ce n'est que de la communication nationale qu'elle se contente de nous relayer... au mieux... au cas où nous n'en avions pas connaissance avant...

Bref, elle n'a le droit de rien nous dire alors qu'elle sait... Elle attend le feu vert !!!!. Selon ses dires, cela devrait être éminent

Ce n'est que quand il y aura la déclinaison locale de la géographie de proximité, que les choses seront vues et présentées en groupe de travail. Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont demandé, **au vu de l'ampleur du projet, que cela soit présenté en CTL.**

Le projet se déclinant sur 3 ans, la Présidente (r)assure qu'il y aura une vraie consultation avec tous les acteurs : personnels, cadres, élus locaux, syndicats. La concertation va être large et se poursuivra sur une période suffisante,

Nous avons immédiatement réagi car en ce qui concerne la notion de concertation, nous en connaissons un sacré rayon et nous avons tous lieux d'être inquiet quand on voit comment ont été traités certains dossiers antérieurs. La concertation portera sur le transfert de mission ou non, ou alors sur la possibilité au mieux de bouger son bureau de 10 cm à droite ou à gauche...

POINTS POUR VOTE

1) Approbation du procès verbal N°2 du 5 mars 2019

Les organisations syndicales n'étant pas présentes lors du CTL N°2, elles n'ont pas voté sur ce point.

2) Actualisation DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) /PAP (Programme Annuel de Prévention)

F.O.-DGFIP 76 insiste sur l'importance de la connaissance des évolutions structurelles, car cela a un lien direct avec le DUERP/PAP évoqué ici.

Le but de ces outils est théoriquement de faire de la prévention... Ainsi pour les collègues, ne pas savoir «à quelle sauce être mangé» est anxiogène et générateur de Risque Psycho Sociaux (stress, incertitudes et de mal-être) !!!

La Présidente prend note de la remarque des organisations syndicales en souhaitant réactiver les formations pour les chefs de services portant sur les aspects psycho-sociaux.

En effet, pour **F.O.-DGFIP 76**, quand un comptable sait que son poste est supprimé, il lui est difficile de faire face, puisqu'il est lui-même dans la difficulté.

Pour les collègues, en revanche, une e-formation « devrait suffire » suivant les propos de la Direction.

Dans les cas de conflit, la Présidente déclare qu'il est parfois compliqué de savoir s'il faut traiter de l'individu ou du collectif de travail. L'Espace De Dialogue (EDD) a changé de périmètre, elle se demande s'il y a nécessité de les relancer.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** rappellent que lors de la mise en place de ses outils une formation en trois volets existait. Elle a été abandonnée dans son déploiement pour raison budgétaire en Seine-Maritime !!!!

Concernant les préconisations du PAP, les élus **F.O.-DGFIP 76** déplorent la répétition d'un copier-coller d'année en année et que la responsabilité de faire est rejetée inlassablement sur les chefs de services : réorganisation, priorisation, hiérarchisation des tâches, classification des degrés d'urgence.

Pour autant les effectifs diminuent toujours et la réorganisation permanente à ses limites !!!

F.O.-DGFIP 76 constate qu'aucun lien n'est fait entre le résultat des indicateurs départementaux et les résultats de l'observatoire interne quant au mal-être des collègues dans leur milieu professionnel.

Nous soulignons par contre l'excellent travail fait sur l'immobilier et le bâtimentaire par les acteurs de préventions (Assistant de Prévention, Inspecteur Santé Sécurité au Travail...) dans les domaines risques incendie, amiante, travaux sur sites...

L'Assistant de Prévention souligne que les demandes de dotations en matériel sont généralement et facilement satisfaites (fauteuils...).

Concernant la méthodologie pour le DUERP/PAP et ce pour la première fois une méthode dite « allégée » a été retenue. Ainsi, seules 6 structures dans le département ont été concernées (SIE Le Havre, Paierie régionale, CFP Yvetot, CFP Montville, CFP Harfleur, puis in extremis le CFP d'Aumale suite au désordre bâtimentaire et du reste survenu en fin d'année 2018) avec une remontée exhaustive des remarques faites

par nos collègues.

Il faut préciser que le PAP a été élaboré avec les acteurs locaux lors du groupe de travail composé de la directrice adjointe du pôle pilotage et ressources, l'assistant de prévention, le délégué départemental à la sécurité, l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST), des représentants désignés par les organisations syndicales et deux responsables d'unités.

Parmi les actions, il est à noter qu'une formation spécifique d'une journée concernant la sécurité des bâtiments a été dispensée aux responsables de sites pour les sensibiliser à nouveau sur le danger amiante et la sécurité incendie. La Présidente a regretté l'absence d'une dizaine de responsables.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont voté « contre » le plan DUERP/PAP, car il n'y a pas d'amélioration d'année en année sur les risques psycho-sociaux. L'aspect préventif est toujours délaissé !! et la casse du réseau continue.

POINTS POUR INFORMATION

1) Fin de l'expérimentation du recouvrement par le PRS 59 des créances à risques de la DIRCOFI Nord

L'expérience se révèle être un échec. Par conséquent, le recouvrement par le Pôle de Recouvrement Spécialisé du 59 des créances DIRCOFI a été abandonné. Le PRS de Seine-Maritime devrait récupérer une dizaine de dossiers, à priori... Déjà que le PRS est en sous-effectif.

2) Convergence des plates-formes d'assistance à distance aux particuliers

Convergence... nouvelle innovation pour ne pas dire « fusion ». Cela concerne les Centres Impôts Services (CIS), les Centres de Prélèvements Services (CSP), les Centres de Contact (CDC). Et on ne parle non plus d'open-space mais d'espaces partagés...

La seine-maritime ne fera pas de pilotage métier, mais récupérera au 1^{er} septembre 2020 la gestion des agents du point de vue des Ressources Humaines, soit environ 40 personnes.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont demandé si les services à compétence nationale verront leurs primes maintenues ou non... ? La direction a déclaré ne pas s'être posée la question, et n'a donc pas de réponse à nous apporter.

3) TBVS 2018 / Analyse du TBVS sur 3 ans

Il ne nous avait pas été présenté sur 2017. La Direction Locale a retenu 6 indicateurs avec une rétrospective sur les 3 dernières années :

- 1 - Taux de couverture des effectifs
- 2 - Nombre de périodes de congés maladie de courte durée de moins de cinq jours
- 3 - Nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps
- 4 - Nombre d'écrêtements des horaires variables
- 5 - Volume horaire écrêté
- 6 - Taux de rotation des agents

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76**, une fois de plus nous avons un simple constat chiffré sans qu'aucun plan d'action ne soit proposé, ni d'ailleurs mis en corrélation avec les autres outils (Observatoire interne, PAP...)

Suite à notre intervention la Présidente s'est engagée à proposer pour l'an prochain des solutions notamment pour les plus grosses anomalies

4) Point d'information sur le projet cité

Le Responsable de la Politique Immobilière de l'État (RPIE) a expliqué que l'Administration en était au stade du « dialogue compétitif » avec les entreprises.

L'Avant Projet Sommaire a été rendu.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont demandé, dans le cadre d'une concertation large et au plus tôt, la communication aux membres du CHS-CT de l'Avant Projet Sommaire (APS), comme le prévoit les textes.

La Direction n'était pas très encline sur le sujet, au motif de ne pas fausser la concurrence entre les entreprises !!!

Pour les élus **F.O.-DGFIP 76**, l'important est d'avoir connaissance des différents projets le plus en amont possible, pour justement pouvoir intervenir en termes de « prévention ». Et nous avons rappelé que cette communication se faisait dans une instance institutionnelle.

Nous exigeons donc ce document lors de notre prochain CHS-CT qui se tiendra le 28 juin prochain.

5) Questions diverses

Dans le cadre de la discussion, la Direction nous a fait une présentation de la campagne de télétravail.

L'objectif est d'avoir 10 % des effectifs en télétravail sur 3 ans. A ce jour, 45 collègues ont postulé pour faire du télétravail, 5 ont eu un avis défavorable de leur hiérarchie. La Direction des Ressources Humaines doit statuer sur ces avis défavorables.

Pour la mise en place du télétravail, les chefs de services et les télétravailleurs seront réunis vers la mi-juin.

Vos élus **F.O.-DGFIP 76** au CTL :

Titulaire : Eric PEYREFICHE (CFP Forges les Eaux),
Véronique MOUQUET (DRFIP Rouen),
Hervé PINEL (DRFIP Rouen)

Suppléant : Olivier FOURNIER (DRFIP Rouen)

Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :

[ici](#)